+ Sorbien

RÉPONSE
DE M.e LAURENDEAU,
A LA CATILINAIRE
DE M.e BÉRA.

DANS les momens de relâche aux pénibles et honorables travaux de ma profession, je m'occupois à réunir les petites ressources que peut et doit ménager une médiocre fortune. Dans le sein de ma famille, je jouissois de cette douce tranquillité, de ce calme heureux que recherche la vertu, que l'ambition ne connoît pas, et que détruit l'envie. Mauvais philosophe, plus mauvais politique, pénétré de mon insuffisance, je me référois à nos législateurs du soin de perfectionner ou de rectifier leur ouvrage ; et tandis que des plans lumineux, de sublimes idées fermentoient dans votre tête, j'observois bonnement la nature, j'attendois qu'une pluie abondante, fécondant nos guérets, permît au cultivateur

A

laborieux de confier à la terre le dépôt qu'elle lui rend avec usure.

Votre indécente diatribe est venue fatiguer mon oreille. Quel démon, ennemi de mon repos, vous l'a donc inspirée? Je sais qu'à la veille d'une élection, vous ne manquez pas d'instruire les citoyens de votre civisme, de votre patriotisme, de votre noble émulation pour remplir des fonctions publiques! J'ai souvent admiré ces rares productions du génie! Je me flattois chaque jour d'en voir gratifier l'auteur! Vingt fois j'ai vu le laurier suspendu sur votre tête; et si *l'envie, aux doigts crochus, au teint pâle et livide*, a changé ces lauriers en cyprès, son souffle impur n'a pas échappé de mes lèvres.

Dans le concours aux élections, le hasard m'a presque toujours jeté sur votre route; mais j'avois assuré, et mes amis l'ont publié, que préférant l'honneur de défendre mes concitoyens à celui de les juger, je bornois à leur confiance, à leur estime, toutes mes espérances: aussi n'étant plus pour vous un rival à craindre, je ne m'attendois pas à votre injurieux défi.

Déclamateur forcené, *la plume à la main*, vous m'appelez au combat à outrance. Je

méprisai toujours ce genre d'escrime dans lequel l'honneur est compromis, qui souvent expose le vainqueur à rougir même après la victoire... Mais vous m'y forcez, je ramasse le gantelet.

Quousquè tandem abutere, Catilina, patientiâ nostrâ? L'excellente épigraphe! la merveilleuse application! Ce parallèle de moi à Catilina fournit un sel attique qui aiguise finement une épigramme. Je n'eus jamais de Catilina les talens ni les vices, et ma patrie ne peut attendre de moi que les vœux d'un bon citoyen : aussi ne me verra-t-on pas, comme vous, noble émule, ou plutôt singe de Cicéron, *chercher*, par exemple, *à éclairer mes concitoyens sur leurs devoirs, sur leurs intérêts, à préparer les travaux d'une seconde législature, à faire connoître à ceux qui seront nés pour la former, les réformes qu'ils ont à faire, les écueils qu'ils ont à éviter.* La timide colombe ne s'élève pas à la hauteur de l'aigle.

Vous qui me détestez sans en savoir le motif! vous! ... Non, monsieur, je n'ai point pour vous des sentimens de haine; mon caractère franc et loyal ne fut jamais le jouet de cette aveugle passion; mais je ne vous estime pas. Si vous n'en savez pas le motif, rappelez-vous

cette audience fameuse où je ne vous vis pas triomphant. De malheureux pères de famille, dans la dernière misère, réclamoient contre l'aliénation de toute leur fortune. Un contrat de vente, déguisé sous la forme d'un transport de droits litigieux, avoit transmis à l'acquéreur les deux tiers d'un domaine valant 40,000 liv. et plus de trente années de jouissance, pour une somme de *treize cent trente-six livres*. Cet acquéreur étoit votre beau-frère, et vous aviez été le rédacteur des actes. J'attaquai cette œuvre de ténèbres avec l'énergie que vous voulez bien m'accorder, et dont je me fais gloire. Caché derrière la toile, vous perdîtes patience, vous eûtes le courage de vous avouer le père de ce monstrueux enfant, qui n'en fut pas plus favorablement accueilli des juges et du public. La sentence qui entérina les lettres, éleva une barrière entre nous; nous nous vouâmes au même instant, vous une éternelle haine, et moi, monsieur, un éternel mépris.

Vous me dénoncez comme coupable de la plus affreuse calomnie et des injures les plus graves; vous n'attendez que l'organisation du nouvel ordre judiciaire, pour former votre attaque; votre mémoire n'en est que le prélude.

Savant publiciste, célèbre jurisconsulte, votre judiciaire est en défaut : vous vous réservez l'accusation, et vous débutez par un libelle ! Votre aveugle fureur ne sait plus rien respecter ; là vous associez les officiers municipaux à mes criminels projets ; ici les commissaires du roi, par une coupable facilité, *rédigent une ordonnance insidieuse qui, plus qu'une lettre de cachet, attente à la liberté publique, et cachent cette arme sous le manteau, pour vous en frapper plus surement.*

Plus loin, les membres du corps électoral *étouffent les cris de l'innocent pour favoriser le calomniateur, deviennent pour vous des cannibales qui vous obligent de paroître gai et serein au milieu des tortures.* Et dans le moment même où vous affectez un faux respect pour ceux des décrets de l'assemblée nationale qui peuvent flatter votre orgueil ou favoriser votre ambition, vous ne rougissez pas d'accuser le président d'un de ses comités d'insouciance, de foiblesse ou d'ignorance. Et vous invoquerez la déesse protectrice de l'innocence et vengeresse du crime ! Malheureux ! vous avez profané son sanctuaire ; et si j'y paroissois, je ne serois que le tranquille témoin de vos cris impuissans. Vous attendez

ses ministres ! J'aurois dû peut-être, au lieu d'accepter un insensé défi, vous traduire devant eux ; ils auroient proscrit votre odieux libelle, ils en auroient puni l'auteur : mais en leur offrant mon premier hommage, je ne veux pas le salir de votre dénonciation ; je renonce à tous les avantages que m'ont pu donner votre imprudence ou votre impéritie.

Ne croyez pas non plus qu'une crainte pusillanime me fasse désavouer mes actions ou mes propos. Si vous vous fussiez borné à publier que d'après une connoissance approfondie de votre caractère et de vos procédés, je me suis permis hautement sur votre compte des réflexions qui n'étoient pas à votre avantage ; que plus d'une fois des gestes expressifs vous ont manifesté mon indignation ; que vous n'avez pu soutenir mes regards ; soyez bien convaincu que je ne me serois pas donné la peine de vous répondre : mais vous m'avez traité de vil calomniateur ; voilà le trait que je dois repousser.

Et d'abord, vous aviez été chargé par l'ancienne municipalité d'annoncer à la première section de la ville le motif de l'assemblée ; c'étoit vous resserrer dans un cercle trop étroit. Dans un discours qu'on m'a dit être vraiment

oratoire, vous voulûtes faire connoître à vos concitoyens les avantages qu'ils alloient retirer d'une régénération qu'ils avoient désirée : on assure que vous vous permîtes quelques sorties fort indécentes sur la noblesse, le clergé et les personnes en place. Vous avez éprouvé le sort commun à tous ceux qui, sans mission, sans autorité, sans caractère, s'avisent, nouveaux pédagogues, de donner leurs idées pour principes, et pour lois leurs opinions. Vous avez eu des flatteurs et des détracteurs ; cette classe d'hommes qui juge sans partialité, parce qu'elle est sans passion, a cru découvrir en vous un ambitieux sous le masque d'un patriote. Je n'ai ni lu ni entendu votre discours ; je n'en ai pu faire ni l'éloge ni la satire.

J'ai supposé, monsieur, que vous aviez écrit à M. Texier, votre beau-frère, avocat à Loudun, une lettre dans laquelle vous représentiez MM. Gennet, de Vernon, Guimard, Moreau et moi, comme des citoyens dangereux, nourris dans de pernicieuses maximes, et dont il étoit bien essentiel que MM. les électeurs de Loudun se défiassent.

Quoi ! vous avez l'effronterie de dénier un fait que toute la ville de Loudun pourroit attester ! votre lettre a été vue et lue sur deux

places publiques, en présence de plus de cent cinquante personnes. En me réunissant aux citoyens honnêtes qui se trouvoient comme moi compromis, je me proposois de vous poursuivre et de vous faire chasser du corps électoral; des lettres missives, écrites de Loudun, m'avoient instruit; il me falloit une preuve légale, c'est-à-dire, monsieur, trouver des témoins qui eussent été présens à la lecture de la lettre et eussent vu votre signature. Je m'adressai tout naturellement à MM. les électeurs du district de Loudun, et voici quelle fut leur réponse: « Nous » certifierions que la lettre injurieuse dont » vous vous plaignez, a été écrite par le sieur » Béra à M.e Texier son beau-frère, que ce » dernier l'a lue sur les places publiques; » mais nous pouvons vous assurer en même » temps que tous les honnêtes gens ont été » indignés de ce procédé, que cette calom- » nie a retombé sur son auteur. Vous êtes » assez vengé par le mépris que nous faisons » de lui; nous vous prions de faire au corps » électoral le sacrifice de votre juste ressen- » timent, et de cesser des poursuites qui ne » pourroient qu'arrêter le cours des opéra- » tions. »

Nous

Nous cédâmes, monsieur; mais après avoir exigé de nous ce sacrifice, les honorables membres du corps électoral eurent l'honnêteté de le publier. Vous en fûtes instruit; un murmure d'improbation à votre aspect, vous pénétra des sentimens de l'assemblée. Vous osâtes monter à la tribune; vous y parûtes, non pas *sicut agnus coram tondenti*; vous vous targuiez d'un faux zèle. Votre colère patriotique s'exhalant contre les membres de l'assemblée nationale qui avoient protesté contre les décrets, vous vouliez qu'un arrêté du corps électoral les déclarât infâmes et traîtres à la patrie; mais vous remîtes prudemment votre propre justification à des temps plus heureux. Il est arrivé ce moment si lent au gré de vos désirs, et vous vous écriez avec ce ton modeste qui sied à la vertu persécutée : « O mes amis! il est donc vrai » qu'il existe des êtres qui sont voués à la » peine, et qui portant au fond de leur ame » l'amour de la paix et le désir de voir heu- » reux tous leurs concitoyens, ne reçoivent » en échange du bonheur qu'ils voudroient » procurer à tout le monde, que les chagrins » les plus cuisans et les peines les plus inouies. » Courbé sous le fer de la calomnie, il ne

» falloit qu'un mot pour écarter ses traits ;
» mais quand il a fallu le prononcer, à la
» force du lion j'ai vu succéder la foiblesse
» des tendres agneaux. Mon front, couvert
» d'une modeste rougeur, n'a pu se lever en
» présence du génie imposteur, qui, tantôt
» humilié, tantôt triomphant, gouvernoit
» à son gré la municipalité, et les commis-
» saires du roi, et tout le corps électoral.
» O mes amis! les cris de l'innocence étoient
» étouffés, et tandis qu'on me déchiroit *un-
» guibus et rostro*, j'étois forcé de rire comme
» ce malheureux sauvage que font rôtir des
» cannibales. Je ne vous ai pas plutôt instruit
» de mes malheurs; dans les grands événe-
» mens les facultés de l'ame sont suspendues.
» On m'avoit ravi jusqu'à la mémoire, et je
» les avois oubliés; mais au jour d'une élec-
» tion mes blessures encore mal cicatrisées se
» sont rouvertes. O mes amis! écoutez les cris
» de ma douleur; lisez la lettre de mon beau-
» frère l'avocat (1), et soyez attendris; gar-
» dez-vous sur-tout de croire qu'elle ait été
» faite pour les circonstances. »

Eh bien! monsieur, êtes-vous au dernier acte de la comédie que vous jouez depuis dix-huit mois? sommes-nous enfin rendus au

dénouement ? Le manteau dont vient de vous affubler votre cher protecteur, pour jouer ce rôle tragi-comique, sera-t-il pour vous le manteau d'Elie ? produira-t-il des miracles ? Ce merveilleux talisman vous rendra-t-il impénétrable dans le palais de la vérité ? Ah ! monsieur, la multitude est facile à tromper; elle s'endort quelquefois sur la foi d'un .....; mais son réveil est terrible, et voici l'instant du réveil.

O vous! généreux citoyens dont j'ai partagé les travaux, dont les lumières et la sagesse ont guidé mes pas dans la pénible carrière des fonctions publiques; dont la douce amitié m'a soutenu, consolé dans les peines qui en sont inséparables; qui daignâtes m'honorer de vos regrets (2); permettez qu'après avoir repoussé les foibles traits du mensonge, je développe ici votre conduite dans cette partie de vos fonctions municipales que M.e Béra s'est permis d'inculper. Puissent mes concitoyens, en lisant ces lignes que traça la reconnoissance, être pénétrés pour vous de ce sentiment pur et inaltérable qu'on doit aux bienfaits.

La garde nationale de Poitiers étoit organisée avant le nouveau corps municipal. L'état-major, les quatre capitaines-commandans de

bataillon, des députés de l'ancien corps de ville, en formoient le comité militaire.

Convaincus que sur la réunion et la coalition de tous les pouvoirs reposoient la tranquillité, la sureté publiques, vous ne négligeâtes rien à votre avènement aux fonctions municipales, pour établir l'union et la confiance si nécessaires entre les deux corps. Vous y étiez aisément parvenus. Les pactes fédératifs qui se succédoient entre les gardes nationales des différentes villes du royaume, établirent entre elles une correspondance; de là des députations, des délibérations que vous n'eûtes garde d'improuver. Le comité militaire s'assembloit avec les députés des compagnies, et leur communiquoit ses opérations. Séduits par la fausse éloquence d'un ambitieux qui ne s'étoit fait soldat que pour se mettre en perspective, les députés voulurent bientôt partager l'autorité. Pour y parvenir, par une adresse du 26 avril, on vous demande l'augmentation du comité militaire : vous vous en rapportez à la prudence de la garde nationale; vous ne consultez alors que votre amour pour la paix et votre penchant à obliger. Ce simple projet pouvoit dans l'exécution présenter quelque difficulté; il pouvoit se glisser

quelques abus que vous auriez eu le droit de réformer lorsqu'on auroit présenté le règlement à la sanction.

Dans l'intervalle du projet à la formation et à la sanction du nouveau comité militaire, intervint le décret du 30 avril, qui maintient par provision le régime existant lors de l'organisation des nouvelles municipalités.

Le 8 mai, des députés de la garde nationale vous présentent un nouveau règlement dont ils requièrent la sanction. Votre opinion étoit enchaînée par la loi ; les circonstances ne vous paroissoient pas exiger de changement dans l'ancien régime ; mais, sans vous opposer à la pétition, sans la rejeter, vous l'adressâtes à l'assemblée nationale, en vous référant à sa décision. Cette conduite prudente et sage devoit-elle vous mettre en bute aux plus vives déclamations ?

Je l'ai dit, messieurs : *A peine ce comité est-il formé qu'il s'érige en tribunal, et déjà la délation l'environne*. Ce n'est pas là *un trait de génie*, mais l'expression simple de la vérité, avouée même par l'auteur du libelle (page 10).

M.e Béra dénonce à ce comité l'écrit intitulé, *Adresse aux impartiaux*. Ce nouveau

tribunal, sans caractère, puisqu'il n'étoit point constitué, incompétent à tous égards, reçoit la dénonciation, mais pour la déférer à son tour au procureur de la commune, avec sommation de poursuivre tous les complices, ou plutôt de rechercher tous les citoyens sur leurs opinions.

Vous n'ignoriez pas que cet écrit avoit été dénoncé à l'assemblée nationale par les commissaires du roi ; leur lettre circulaire adressée aux municipalités, avoit dissipé l'impression qu'avoient faite sur les esprits des maximes dangereuses. Eh ! ne deviez-vous pas être rassurés par le serment civique que ceux de vos concitoyens qui faisoient les plus grands sacrifices, venoient de prononcer ! L'empire de la raison ne s'établit pas par la violence.

Chargés de la noble et importante fonction de publier la loi, de la faire respecter, il étoit de votre devoir d'éclairer le citoyen et non de le persécuter, de parler à son cœur, sans forcer son opinion. C'est sur la confiance publique que vous avez établi le fondement du nouveau pouvoir municipal, et la discorde n'a pas secoué dans vos murs son fatal flambeau. L'assemblée nationale, informée de

votre conduite et de vos motifs, ne vous a donné aucune marque d'improbation.

Vos commissaires ont lû la prière connue sous le nom d'amende honorable, prononcée dans l'église de la Visitation. Cet acte de religion n'intéressoit en rien l'ordre public, et son style, en usage depuis plus d'un siècle, ne permettoit aucune autre application.

Une troisième adresse, toujours émanée de la même source, vous invite *à déclarer ennemis de la nation, traîtres à la patrie, parjures à leur serment, privés de la qualité de citoyens actifs, ceux des membres de l'assemblée nationale qui avoient rédigé des protestations; vous étiez requis de supprimer leurs libelles comme mensongers et séditieux.*

Un corps administratif pouvoit-il légèrement se permettre une décision aussi hardie? La municipalité devoit-elle s'ériger en tribunal pour juger les représentans de la nation? Le foible ministre du pouvoir devoit-il imprimer sur le front des législateurs le sceau de la réprobation, dévouer à l'infamie des membres que l'assemblée nationale conservoit dans son sein pour lui offrir l'indigne hommage de leur avilissement.

Non, messieurs, ces vaines déclamations,

fruits amers d'un faux zèle, ne devoient pas vous séduire; le glaive de loi ne doit frapper que celui qu'elle a jugé coupable; mais, en manifestant le voeu de vos concitoyens, vous avez improuvé toute protestation qui pouvoit tendre à détruire ou affoiblir le respect dû aux décrets de la nation.

Non, messieurs, vous n'avez pas voulu *enlever à la garde nationale le droit d'être jugée par ses pairs.*

Les officiers de la compagnie colonnelle avoient remercié, en présence du major en second, deux bas-officiers et deux fusiliers. Le sieur Jahan, l'un d'eux, porte ses plaintes à la municipalité; plusieurs bas-officiers et fusiliers déclarent s'opposer au rappel de leurs confrères; la contestation s'engage; les officiers déposent leurs procès-verbaux entre les mains du greffier; sur le vû des pièces vous décidâtes *que cette affaire ne peut être jugée que dans une séance du comité militaire réuni au conseil municipal.*

Le nouveau comité n'étoit pas sanctionné; les droits de l'ancien étoient contestés; vous attendiez la décision des représentans de la nation. Pour ne rien préjuger, vous assemblez tous les officiers de la garde nationale pour aviser

aviser aux moyens de conciliation qui pourroient rétablir la paix dans la compagnie colonelle.

Vous avez plongé deux citoyens honnêtes dans les liens d'une injuste flétrissure, parce qu'il étoit de votre intérêt de soutenir le beau-père du substitut du procureur de la commune.

Ah ! messieurs, quelle imposture ! Les officiers de la garde nationale assemblés formoient avec vous un tribunal de paix ; vous invitez la compagnie divisée à se jurer amitié et fraternité ; vous trouvez dans les officiers les dispositions les plus favorables : aussitôt le sergent-major est député pour appeler les deux bas-officiers et les deux fusiliers remerciés. L'un d'eux se rend à l'invitation ; il entre, il se trouve dans les bras de ses officiers : tous promettent l'oubli du passé. Sur-le-champ il est arrêté que le lendemain, à la tête de la compagnie, le général * invitera au nom de l'assemblée les trois absens à reprendre leurs fonctions : mention en est faite sur les registres.

Voilà, messieurs, l'injuste flétrissure dont vous avez couvert vos concitoyens ; et celui

* M. le vicomte de Chasteigner, maréchal des camps et armées du roi.

qui vient impudemment démentir cet acte public, ose crier à l'injure et à la calomnie.

Je me le rappelle ce jour si marqué par nos alarmes, où nous vîmes les citoyens armés prêts à verser le sang qui ne doit couler que pour la patrie. Le courage, la noble fermeté, la prudence du général, des premiers officiers, et je puis dire aussi la nôtre, firent tomber les armes des mains de nos frères.

Rassurés sur le danger du moment, vous ne l'étiez pas sur les suites des ressentimens particuliers qui ne s'étoient que trop manifestés. Vous enchaînez les mains des guerriers, pour éclairer leur courage; l'ordre qui lève les arrêts, les appelle au tribunal de la loi. Tous les officiers de la garde nationale présens, la prudence examine, discute les preuves; la vérité paroît, la sagesse prononce: « Citoyens, » vous n'avez point à rougir d'un crime; nous » n'avons pas de coupable à punir. Félicitons-» nous de ce que l'erreur d'un moment n'a » pas eu des suites plus funestes. » Vous dites, et la paix fut jurée.

Cependant la calomnie aiguisoit ses poignards, le bandeau de la prévention couvroit encore les yeux de la multitude. Le général invite à son hôtel dix fusiliers par compagnie,

avec leurs officiers. Il paroît, et levant un front majestueux blanchi par de nobles travaux, il dit avec cette fermeté qui caractérise le vrai courage : « Citoyens, j'ai servi pen-
» dant cinquante ans ma patrie et mon roi;
» on me vit toujours au chemin de l'honneur.
» J'en jure sur cette épée, les accusés ne sont
» point coupables : vous m'avez jugé digne
» de vous commander ; par votre confiance
» justifiez votre choix. Demain, s'il le faut,
» nous volerons sous les drapeaux de la gloire;
» venez aujourd'hui vous reposer sous l'olivier
» de la paix. Je vous l'ordonne en chef, et
» vous invite en frère. » En cet instant, à l'horreur d'un farouche silence succèdent des cris d'allégresse; et vos concitoyens se précipitent dans vos bras, reçoivent de vous le baiser de paix, et vous appellent du doux nom de pères de la patrie.

Et vous, monsieur, et vous que j'ai laissé sous le manteau, que faisiez-vous alors? Placé sous le portique de l'hôtel des consuls, à dix pas de celui du général, en habit noir, en cheveux longs, les yeux hagards, étincelans de fureur, vous arrêtiez le bras du citoyen qui voloit dans ceux de ses frères « Courez,
» disiez-vous, au comité militaire; c'est là

» que vous obtiendrez vengeance d'un com-» plot odieux, d'un assassinat prémédité par » les aristocrates. » Et vous vouliez éclairer vos concitoyens ! C'étoit donc avec le flambeau de la discorde.

La plume échappe de mes mains ; mais le combat est fini (3). Je ne m'applaudirai point d'une foible victoire ; vous vous êtes blessé de vos propres armes. Né peut-être avec quelques talens, aveuglé par l'ambition, dévoré par l'envie, peu délicat sur le choix des moyens, en courant à la fortune, vous vous êtes égaré dans la route de l'honneur. La vérité, déchirant le voile dont vous couvriez vos intrigues, a creusé le précipice où vous vous êtes imprudemment jeté. Je ne semerai pas des fleurs sur votre tombeau ; je ne veux point insulter à vos mânes ; et si votre ombre me suscitoit un ennemi de mon repos, je lui répondrois par ces vers imités de Racine :

Béra, vous le savez, a vu les sombres bords,
Et l'on ne revient point de l'empire des morts.

NOTES.

(1) M. Texier, Me. Béra étoit accusé d'avoir fait un libelle, vous de l'avoir publié. Le fait prouvé, vous seriez son complice, et pour le justifier, vous offrez votre témoignage. Le trait est d'un bon frère et d'un mauvais jurisconsulte, J'ai cru le fait sur la foi de vos concitoyens; démentez-les, si vous l'osez; c'est à leur censure que je vous abandonne.

(2) Je ne les aurois pas mérité ces regrets, si je me fusse permis de dire, ou même de penser, *qu'il ne pouvoit y avoir que des scélérats qui pussent accepter des places dans les municipalités.* Les fonctions de procureur de la commune exigeoient le sacrifice, du moins momentané, de ma profession: il étoit bien permis de balancer. En les acceptant, j'ai bien moins consulté mes intérêts que mon amour-propre; mais qui n'eut été flatté de veiller pour la patrie, avec l'élite des bons citoyens?

(3) Mon cher lecteur, si toutefois vous avez eu le courage de lire jusqu'à ces lignes, vous seriez étonné de me voir passer sous silence les traits que M.e Béra s'est permis sur l'élection du procureur de la commune.

Dans le tableau burlesque offert à vos regards, vous m'avez sans doute reconnu pour l'orateur qui, afin de désigner au nommé Pinson celui des deux concurrens qui mérite la préférence, emprunte la voix de Stentor, et pour l'éclairer sur son choix, étourdit ses oreilles; pour la haute puissance qui, avec le bon Cherprenet,

enjoint aux habitans du faubourg de Saint-Saturnin, *le 4 août*, d'abandonner leurs moissons et les travaux du jour, long-temps après le coucher du soleil ; pour l'un des cinq commissaires qui, avec de l'esprit comme quatre, quoiqu'ainsi mutilés, ont osé faire face à mon terrible adversaire et à sa petite escorte.

Ce mauvais réchauffé d'une diatribe du même auteur, contre les citoyens de la section du Collége et de celle des Carmes, a déjà trouvé sa réponse dans les mémoires qu'ont présentés leurs commissaires au directoire du district. Si les rédacteurs se sont, au nom de leurs commettans, permis quelques inculpations graves, des expressions vives et hardies, une juste défense les rendoit légitimes. Elles seroient déplacées dans cet ouvrage ; elles n'auroient d'autre mérite que de rappeler des divisions fâcheuses, dont nous devons effacer jusqu'au souvenir. Je ne me permettrai jamais de compromettre, sans motif légitime, des citoyens que j'ai su respecter en plaignant leur erreur.

Je remercie mon noble adversaire de son invitation et de ses avis ; je lui dois par retour cette utile leçon : Il n'est point de malheur égal à celui d'être forcé de rougir à ses propres yeux ; et pour mériter l'estime et la confiance publiques, il faut savoir se respecter soi-même.

ERRATA.

Page 2. *lig.* 3. est venue, *lisez* venu.

3. 8. de moi à Catilina, *lisez* et de Catilina.

DE L'IMPRIMERIE DE CHEVRIER. 1790.

J'ai lu et [illegible] pas [illegible]